



## CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 18 MAI 2026

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

DEL CM 03\_2026\_32

L'An deux mil vingt-six, le 18 mai, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la Présidence de Monsieur Igor TRICKOVSKI, Maire.

**DATE DE CONVOCATION** : 13/05/2026

**DATE D’AFFICHAGE** : 13/05/2026

Membres élus en fonction : 23 Nombre de présents : 19 Nombre de votants : 23 Quorum : 12

**Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux :**

M. Igor TRICKOVSKI, Mme Sylvie ARMAND-BARBAZA, M. Richard PELISSERO, Mme Magalie CAZAL, Mme Nathalie DARRAGUS, M. Joseph AFONSO, Mme Manuella SAINTE-ROSE, M. Zacharie RIBEIRO, Mme Aurélie ADAM, M. Baptiste IBANEZ, Mme Nihed JEBALI, M. Cédric LANCELLE, Mme Virginie CORDIER, M. Franck BOSTON, Mme Maria VIANA, M. Jérôme ARMAND, M. Stéphane DUBOIS, Mme Shavyna LOURDEMASSY, M. Christian TANAÏS.

**Excusé(es) représenté(es) :** M. Hugues MASLARD pouvoir à Mme Nathalie DARRAGUS, M. Romolo GRASSI pouvoir à Mme Maria VIANA, Mme Emeline LESAGE BORDIER à M. Baptiste IBANEZ, Mme Clémence LUCAS pouvoir à M. Igor TRICKOVSKI.

**Excusé(es) non représenté(es) :**

**Absents(es) :**

**Secrétaire de Séance :** M. Joseph AFONSO.

**OBJET : APPROBATION DE L'ENTRÉE DE LA COMMUNE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ PUBLIQUE LOCALE NORD-ESSONNE (SPL).**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1531-1, L. 1524-5 et L. 2121-21.

**VU** le Code du Commerce ;

**VU** les statuts de la Société Publique Locale (SPL) Nord-Essonne, immatriculée le 27 janvier 2020 au RCS Evry sous le numéro 880 957 212 ;

**VU** la délibération n° DEL CM 05\_2025\_59 du Conseil Municipal de Villejust en date du 6 octobre 2025 relative à l'approbation de principe de l'entrée de la ville de VILLEJUST au capital de la SPL Nord-Essonne ;

**CONSIDÉRANT** que la SPL Nord-Essonne intervient pour le compte exclusif de ses collectivités actionnaires et dans le périmètre géographique de celles-ci ;

**CONSIDÉRANT** que la SPL Nord-Essonne intervient dans l'ensemble des domaines d'activités suivants, tels que définis dans ses statuts: actions et opérations d'aménagement au sens de l'article L. 300.1 du Code de l'urbanisme, opérations de constructions, études et gestion de tous équipements, ouvrages ou infrastructures en matière de culture, jeunesse, sports et loisirs, enseignement et petite enfance, sanitaire, médico-sociale et sociale (y compris logement social), stationnement et voirie, mobilité durable, services publics de proximité, développement économique, mandats de maîtrise d'ouvrage publique pour tous équipements, ouvrages et infrastructures dans les matières susvisées, études et assistance pour la réalisation de toute opération d'aménagement, réalisation et gestion de réseaux divers nécessaires pour la réalisation des équipements, ouvrages et infrastructures sus visés ;

**CONSIDÉRANT** l'utilité pour la ville de bénéficier d'un accompagnement dans l'ensemble de ces domaines d'activités,

**CONSIDÉRANT** le rapport de Monsieur Le Maire ;

*Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,*

**APPROUVE** l'entrée de la commune de Villejust au capital de la Société Publique Locale (SPL) Nord Essonne ayant son siège social à Parc Gutenberg- 13 voie la Cardon- 91120 Palaiseau, immatriculée sous le numéro 880 957 212 RCS Evry.

**APPROUVE** les statuts en vigueur de la SPL Nord Essonne dont un exemplaire est annexé à la présente délibération.

**APPROUVE** la souscription au capital de la SPL Nord Essonne à hauteur de 8 000 euros par émission de 80 actions nouvelles, d'une valeur unitaire de 100 euros, portant ainsi le capital de la société de 263 000 euros à 271 000 euros.

**DÉSIGNE** en conséquence M. Igor TROCKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée spéciale de la SPL Nord Essonne dans la mesure où la représentation directe de la commune ne peut pas être assurée au sein du Conseil d'administration et l'autorise en outre à assurer toute fonction de président, de vice-président de l'assemblée spéciale et également de délégué de l'assemblée spéciale au sein du conseil d'administration de la SPL Nord Essonne.

**DÉSIGNE** M. Igor TRICKOVSKI aux fins de représenter la commune de Villejust au sein de l'assemblée générale de la SPL Nord Essonne.

**AUTORISE** ses représentants à l'assemblée spéciale et à l'assemblée générale, désignés ci-dessus, à voter en faveur des résolutions permettant l'entrée au capital de la commune et l'approbation de la



version définitive des statuts de la SPL Nord Essonne, tels qu'ils seront établis à l'issue, le cas échéant, de l'entrée de la commune de Villejust à son capital.

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer tout document ou tout acte et à entreprendre toute démarche nécessaire auprès de la SPL Nord Essonne afin d'exécuter la présente délibération.

*Ainsi fait et délibéré aux  
Jours, mois et an que dessus,  
Pour extrait conforme,  
A Villejust, le 18/05/2026*

Le Maire,  
Igor TRICKOVSKI

